



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00298

Numéro SIREN : 800 380 719

Nom ou dénomination : 95

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt A2017/006033

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1308012

Dénomination : 95
Adresse : 6 rue Clôt Bey 38000 Grenoble -FRANCE-
n° de gestion : 2014B00298
n° d'identification : 800 380 719
n° de dépôt : A2017/006033
Date du dépôt : 22/06/2017

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 05/05/2017



1308012

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 200 EUROS

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

**SIEGE SOCIAL : 6, RUE CLOT BEY
38000 GRENOBLE (ISERE)
800.380.719. RCS GRENOBLE**

20 JUIN 2017

Sous le N° 6023.....

EXTRAITS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 5 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le cinq mai à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Valérie LEE préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion de la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport spécial de la présidence, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Examen du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la présidente et du directeur général au cours de l'exercice écoulé,
- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 permet la reconstitution des capitaux propres de la société à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Madame Valérie LEE

Monsieur Sangmin LEE

Valérie Lee

Sangmin Lee